

P14 – TRANSPORT MARITIME - SÉCURITÉ

A - Référence :

Addenda — Transport maritime
Carte marine Fleuve Saint-Laurent no : 1234 - 1235
Pointe au Boisvert à Cap de la Tête au Chien

B— Préambule :

Secteur Les Escoumins—Grandes Bergeronnes
Désignation : Zone de Prudence : Mouvement et embarquement des pilotes du Saint-Laurent. Zone quadrillée : Explos

C— Question :

Que signifie, pour la circulation maritime, la désignation « Explos » dans la zone de prudence et quelles sont les directives sécuritaires de TERMPOL sur le corridor de navigation des méthaniers en périphérie de cette ceinture?